

## DEUXIÈME PARTIE.

### ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

L'économie forestière nous apprend à mettre la production forestière en harmonie avec le but du propriétaire.

Elle s'occupe :

- 1° Des systèmes de culture ;
- 2° De l'aménagement et de l'estimation des forêts ;
- 5° De l'organisation et de la direction forestières.

#### DES SYSTÈMES DE CULTURE.

Comme l'économie rurale, l'économie forestière possède divers systèmes de culture que le forestier doit nécessairement connaître s'il veut faire un choix judicieux des moyens d'atteindre le but qu'il se propose.

L'industrie forestière, comparée aux autres industries et à l'agriculture surtout, offre diverses particularités qui lui sont propres :

- 1° L'agriculture cherche toujours à utiliser le meilleur sol possible, tandis que l'industrie forestière

se contente souvent du sol que l'agriculture répudie complètement.

2° Moins le sol des forêts est propre à l'agriculture, plus est grand le revenu forestier, parce que dans ce cas le capital foncier est moins considérable.

5° L'industrie forestière peut, strictement parlant, se passer d'inventaire, bâtiments, instruments, machines, etc., ce qui n'est pas possible en agriculture. Mais d'un autre côté, pour pouvoir faire annuellement une coupe régulière de bois, il faut un capital considérable en bois sur pied de divers âges de croissance, et ce capital inventaire ou mobilier surpasse souvent de beaucoup en valeur le mobilier ou inventaire agricole : ainsi, pour pouvoir récolter annuellement un hectare de bois ayant cent ans de croissance, il faut posséder 100 hectares de bois d'un an à cent ans de croissance, dont on coupe annuellement un hectare peuplé de bois de cent ans de croissance. Cet inventaire ou capital bois sur pied a de plus cette particularité qu'il est très-destructible et peu propre à être hypothéqué ou à servir de garantie.

4° En industrie forestière, tout le travail se borne pour ainsi dire à la garde et à la main-d'œuvre qu'exige la récolte des produits des bois, travaux qui se laissent exécuter par des ouvriers ordinaires, et ce pendant une saison où les travaux agricoles sont nuls ou peu abondants ; de sorte qu'il ne faut que l'entretien continu d'un personnel peu nombreux.

5° Les phénomènes atmosphériques de chaud et de froid, de sécheresse et d'humidité, ont peu ou pas d'influence sur le revenu annuel des forêts, parce qu'il s'établit une sorte de compensation entre les bonnes et mauvaises années pendant lesquelles le bois reste sur pied pour atteindre le développement de croissance voulu.

DES SYSTÈMES DE CULTURE EN PARTICULIER.

Le jardinage des futaies favorise le rajeunissement et la reproduction naturelle des bois résineux sous un climat rigoureux, comme sur des pentes rapides où des influences climatiques et météorologiques peuvent souvent exercer de funestes ravages et détruire pour longtemps ou pour toujours toute productivité du sol.

Le jardinage rend possible de récolter annuellement les divers assortiments de bois, parce que dans les forêts jardinées il existe toujours des bois de tout âge et de toute dimension. Il convient particulièrement pour les petits propriétaires de bois résineux qui veulent retirer un revenu annuel, parce qu'il n'exige pas comme les autres systèmes un inventaire si considérable.

Le jardinage d'un autre côté ne fournit pas la plus grande masse de bois possible.

La coupe et le transport du bois occasionnent toujours de grands dégâts dans les forêts jardinées, et la surveillance des coupes y est plus difficile.

Le pâturage y est nul ou presque nul, du moins les bois doivent rester plus longtemps en défense. Une exploitation régulière y est impossible et le revenu difficile à déterminer.

Le système des taillis se recommande, quand on veut tirer parti de bonne heure du bois des essences feuillues qui n'ont pas encore l'âge voulu pour la reproduction par ensemencement naturel, ainsi que pour des cas de pénurie de bois momentanée. Il exige un plus petit inventaire de bois sur pied que tous les autres systèmes; c'est ainsi que, pour une révolution de 10 ans, il n'exige que cinq fois, pour une de 20 ans

que dix fois, et pour une de 50 ans que quatorze à seize fois la masse du produit annuel.

Il permet avec moins d'inconvénients et plus tôt et plus souvent le pâturage, etc.

Il réclame moins d'étude et moins de connaissances de la part du forestier.

Il convient fort bien pour de petits propriétaires.

Il produit par contre la plus petite masse de bois et de la moindre valeur.

Le sol souffre souvent et perd de sa fertilité par des dénudements réitérés de sa surface.

Les souches perdues ne peuvent être remplacées que par une culture artificielle.

Les futaies sur taillis ou les taillis sur futaies, comme on veut les appeler, ont aussi leurs particularités. Ainsi dans les climats rigoureux la reproduction est plus assurée pour les futaies sur taillis que pour les taillis simples.

La direction des coupes est plus simple et plus facile que pour les futaies proprement dites.

Les arbres y atteignent en moins de temps des dimensions plus fortes.

Le pâturage peut s'y pratiquer avec le moins d'inconvénients.

Il exige un inventaire en bois sur pied moitié moindre que la haute futaie.

Il fournit par contre moins de bois, et quant à la valeur et quant à la masse, et sous ce dernier point de vue, le rapport est comme 7:10.

DES DIVERS MODES DE REPRODUCTION DES BOIS.

On distingue deux modes de reproduction ou régénération des bois, savoir :

1° La reproduction naturelle par réensemencement naturel et par rejets ou drageons ;

2° La reproduction artificielle par semis et plantations.

Le premier mode est de rigueur pour les futaies jardinées, et pour les taillis et les futaies sur taillis ; le second mode n'est ici employé que pour repeupler les vides et clairières.

Comme avantages du premier mode, il faut reconnaître que :

1° Le sol perd moins de ses forces fertilisantes parce qu'il reste moins longtemps exposé à l'action de l'air et de la lumière ;

2° Les frais de culture sont nuls ;

2° Sous certaines conditions de sol et de climat, comme pour certaines essences, qui pendant le jeune âge sont très-déliçates, ce premier mode est à préférer, et donne toujours de meilleurs résultats.

Le second mode a aussi son bon côté :

1° Il permet de déroder et d'utiliser complètement les souches ;

2° Il n'oblige pas à attendre, souvent longtemps, une année d'abondance en semences ;

3° Sous des circonstances favorables de sol, de climat et de population, il permet quelquefois d'employer pendant un certain laps de temps le sol des bois à l'agriculture, et cette culture du sol peut influer favorablement sur la bonne venue des plantes de bois.

Il permet aussi de mieux choisir les essences qui conviennent au climat, au sol, et qui répondent au but du propriétaire.

#### DES DIVERS MODES DE CULTURE ARTIFICIELLE.

Avant de se prononcer pour ou contre les semis ou les plantations, il faut se rappeler que :

1° Les semis se recommandent particulièrement quand le sol ne réclame que peu ou point de préparation, parce qu'alors les semis surpassent en économie tous les autres modes de culture.

Les semis permettent de créer des massifs tassés et touffus, dans lesquels on opère en peu de temps des éclaircies qui donnent un premier revenu.

Dans les semis, il est vrai que les jeunes plantes, depuis l'époque des semences, pendant la germination et dans le très-jeune âge, sont exposées à mille dangers de la part des phénomènes atmosphériques, de la part des végétaux parasites et de la part des animaux.

2° La plantation comparée au semis possède les avantages suivants :

a) Dans un mauvais sol, dans de mauvaises expositions, dans un sol dur, la plantation est plus sûre et même moins coûteuse ;

b) On gagne en accroissement, puisque à l'époque de la plantation les plants ont déjà plusieurs années d'âge ;

c) Immédiatement après la plantation, le sol peut encore être rendu pendant quelques années à l'agriculture.

#### AMÉNAGEMENT ET ESTIMATION DES FORÊTS.

Aménager une forêt, c'est en régler l'exploitation suivant les circonstances locales, et de manière à répondre au but du propriétaire.

Le but du propriétaire peut varier autant que les produits des forêts.

Tantôt c'est la plus grande masse possible de bois d'œuvre ou de bois de chauffage, tantôt ce sont les écorces, etc., etc., qui font le principal objet de l'exploitation, tantôt c'est l'obtention d'une certaine quantité de ces produits tout à la fois, et suivant ces cas l'aménagement doit également être différent.

L'aménagement des forêts s'occupe ;

- 1° Du choix des essences les plus convenables ;
- 2° Du choix du système de culture ;
- 3° De la détermination de l'âge d'exploitabilité des bois ;
- 4° De la détermination des cas où il faut régler l'exploitation de manière à obtenir ou non, annuellement, une succession constante et égale des meilleurs produits possible.

Avant de procéder à un aménagement définitif, il faut encore rechercher et bien peser les conditions physiques, économiques et commerciales des lieux, c'est-à-dire qu'il s'agit avant tout d'une description exacte et détaillée des forêts qui doivent être aménagées.

Cette description doit comprendre :

- 1° L'étendue des forêts ;
- 2° La position géographique et physique, pour en déduire les conditions climatériques ;
- 3° La constitution géologique, avec les diverses natures de sol ;
- 4° La grandeur de chaque division parcellaire ou de chaque district forestier, avec indication des lieux peuplés, des vides et clairières ;
- 5° La nature du sol et du climat de chacun de ces districts ;

6 L'état forestier actuel et le mode d'exploitation auquel les divers districts ont été soumis ;

7° L'âge du bois de chaque district et de ses divisions et subdivisions ;

8° Les servitudes qui grèvent les forêts ;

9° Les débouchés pour les divers produits forestiers ;

10° Les dangers, les dégâts, les dégradations, les délits que les forêts ont à craindre.

D'un côté, la connaissance parfaite des forêts, d'un autre côté, le but bien connu du propriétaire, rendent l'aménagement et plus simple et plus facile.

Quant au choix des meilleures essences, ce sont le climat, le sol, le but du propriétaire qui dictent la loi. Les essences désirables ne sont-elles pas encore obtenues, il faut, par une culture artificielle, rationnelle, procéder à la conversion des essences.

Pour déterminer le système de culture et l'âge d'exploitabilité des bois, il faut s'enquérir des besoins du consommateur d'abord et de la fortune du propriétaire, voir si celui-ci est ou non en état de conserver un inventaire ou un capital considérable en bois sur pied. Du reste, il faut remarquer que l'on trouve rarement les forêts à aménager tellement bien ordonnancées en âge et en croissance, etc., que l'on puisse de prime abord déterminer définitivement l'âge d'exploitabilité pour tous les districts avec leurs divisions et subdivisions.

Pour le propriétaire qui n'a pas de bois de grande étendue, pour qui les produits forestiers ne constituent qu'un revenu accessoire, il importe peu qu'il y ait annuellement une succession régulière et égale des meilleurs produits possible ; mais il en est autrement pour le propriétaire de grands bois, non-seulement parce que, pour lui, souvent les produits forestiers

forment le revenu principal, mais aussi parce que, dans une contrée, les besoins restent annuellement à peu près les mêmes, en sorte que des coupes trop fortes feraient baisser les prix, de manière qu'il est infiniment préférable de faire des coupes annuelles et égales pour en retirer un revenu annuel constant et régulier.

C'est maintenant à l'estimation ou taxation des forêts qu'il appartient de démontrer comment cette succession constante et égale des produits annuels doit être établie pour une superficie et pour un système de culture donnés.

Pour la taxation, il y a diverses méthodes.

La plus simple consiste à prendre une moyenne des produits des coupes qui ont eu lieu pendant une certaine série d'années. Toutefois, cette méthode ne donne le plus souvent que des résultats peu exacts, surtout si on voulait l'appliquer à d'autres forêts que celles où la moyenne a été recueillie.

Une autre méthode, également appelée empirique, plus exacte, consiste, après avoir déterminé le système de culture et la possibilité (âge d'exploitabilité), après avoir calculé la somme totale des produits à recueillir pendant toute la révolution du terme d'exploitation, à diviser également cette somme sur les diverses périodes de l'exploitabilité, et de même le produit des périodes sur les années de chacune de ces périodes.

Une troisième méthode, appelée *méthode rationnelle*, consiste à déterminer seulement le système de culture et la possibilité, et à calculer ensuite, d'après le rapport qui existe entre l'état actuel de la forêt et son accroissement, le produit annuel ou périodique.

L'une et l'autre de ces deux dernières méthodes exigent que l'on fasse le relevé exact de l'inventaire-

bois (bois sur pied) et de son accroissement présent et futur.

Pour faire le relevé de cet inventaire-bois et de son accroissement, on procède différemment suivant que l'on a affaire à de jeunes ou à de vieux bois, et suivant encore que l'on veut atteindre une plus ou moins grande précision.

1° Pour les bois d'un certain âge et de grande étendue, on peut, après les avoir parcourus et examinés en tous sens, déterminer le produit moyen par hectare. L'application de cette méthode d'expertise, quelque superficielle qu'elle puisse paraître, donne, pour celui qui s'est exercé par une longue pratique, des résultats très-satisfaisants d'exactitude, bien entendu pour le même système de culture et pour les mêmes essences;

2° On peut aussi diviser la forêt en coupes égales ou proportionnelles suivant la productivité des bois.

Dans le premier cas, on divise la forêt en autant de coupes ou parties géométriques égales qu'il y a d'années dans la révolution (le terme d'exploitabilité), ce qui fait supposer que le climat et le sol sont uniformément les mêmes pour tout le territoire de la forêt, car dans le cas contraire les coupes sont géométriquement inégales en superficie, mais proportionnellement égales en produits. Cette méthode est la plus ancienne; elle ne convient que pour le système des taillis, et encore pour le système des futaies sur taillis; peut-être aussi pour les futaies exploitées à blanc étoc. Mais elle est impraticable pour les futaies proprement dites, et, en général, pour les forêts composées de futaies, de taillis et de futaies sur taillis.

Pour faire l'inventaire-bois dans les futaies d'un certain âge, et où il s'agit d'exactitude avant tout, il

convient de faire le métré cubique de tous les arbres, soit que l'on estime à vue d'œil chaque arbre individuellement, soit que l'on procède par classes d'arbres. Dans ce dernier cas, on divise les arbres par classes, suivant leur diamètre et leur hauteur moyens, on fait le métré de chaque classe, on cherche le nombre des arbres qui appartiennent à chaque classe, et on multiplie par le métré moyen respectif de chacune de ces classes.

Pour atteindre un plus haut degré d'exactitude encore, on peut avec une mesure *ad hoc* prendre à hauteur de poitrine d'homme, ou à 1 mètre 50 centimètres de hauteur la circonférence ou le carré du tronc de chaque arbre individuellement, ou de quelques-uns des arbres de chaque classe, et ensuite chercher la hauteur, soit aux arbres sur pied, soit à quelques arbres abattus, et trouver ainsi le métré cubique d'une manière très-satisfaisante, sinon parfaitement mathématique. On regarde le tronc des arbres comme cylindre ou comme cône dans le calcul. Dans un cas comme dans l'autre, il faut réduire, au moyen de nombres de réduction, à sa juste valeur le métré cubique ainsi obtenu, parce que, dans le premier cas, le cube est trop fort, et dans le second il est trop faible.

C'est le moment de dire un mot de la xylométrie, ou du mesurage, cubage du bois.

Il faut d'abord se rappeler que :

1° Le carré du cercle ou la surface du cercle est égale au carré du rayon multiplié par 3, 14 . . .  
ou  $R^2\pi$  ;

2° Le cube du cylindre est égal à la base multipliée par la hauteur ou le cylindre  $= R^2\pi H$  ;

3° Le cube du cône est égal à la base multipliée par le tiers de la hauteur ou le cône  $= R^2\pi H$

Maintenant, pour mesurer l'arbre coupé, on le divise ou on le suppose divisé en billots ou tronçons de 3 à 4 mètres, que l'on cube comme cylindre, en ayant soin de mesurer comme base le milieu du tronçon, ensuite on additionne les cubes trouvés, et on obtient le cube du tronc de l'arbre.

Pour trouver le cube des branches et des racines, on réduit leur poids en mesure cubique. Sachant ce que pèse un mètre ou un décimètre cube de bois, on trouve facilement, par une simple règle de trois, le cube contenu dans le poids des branches et des racines.

Pour cuber l'arbre sur pied, on le considère comme cylindre ou comme cône, en ayant soin de ne pas oublier de faire usage des nombres de réduction.

Ainsi, supposons à cuber un chêne sur pied, mesurant 1<sup>m</sup>,80 de circonférence, pris à 1<sup>m</sup>,50 au-dessus du sol, et ayant 22 mètres d'élévation à la dernière extrémité de la cime de l'arbre; considérant l'arbre comme cylindre, nous aurons  $R^2\pi H$  ou  $0,50 \times 0,50 \times 3,14 \times 22 = 6,2171$ .

Mais ce résultat est trop fort, et il faut, pour obtenir le cube véritable, réduire ce résultat trop fort au moyen du *facteur* de réduction, qui, pour les chênes de cette élévation, est d'environ 0,60; ainsi le cube sera  $6,217 \times 0,60 = 3,750$ , et la formule devient  $R^2\pi HF$ .

Voici maintenant quels sont les facteurs de réduction dont on peut faire usage pour les diverses hauteurs des arbres et pour les diverses essences :

HAUTEURS.	HÊTRE.	CHÊNE.	AUNE, PEUPLIER.	SAPIN.	PIN.
10	0,61	0,62	0,57	0,52	0,58
25	0,57	0,60	0,55	0,50	0,55
40	0,54	0,57	0,52	0,48	0,55

On peut mesurer *la hauteur* des arbres soit à vue d'œil, soit en abattant quelques arbres de chaque classe pour les mesurer ensuite, et prendre une moyenne hauteur pour chaque classe, soit en mesurant la hauteur des arbres sur pied au moyen d'instruments appelés *dendromètres*, dont il y a un grand nombre plus ou moins compliqués. Le plus simple est toujours le meilleur.

Il consiste en un simple bâton d'un mètre de longueur, muni, à un bout, d'une pointe en fer de 5 à 6 centimètres de longueur; à l'autre bout, on doit pouvoir adapter une règle de 25 à 50 centimètres de longueur, et qui puisse tourner sur un axe. Voir la figure ci-contre.

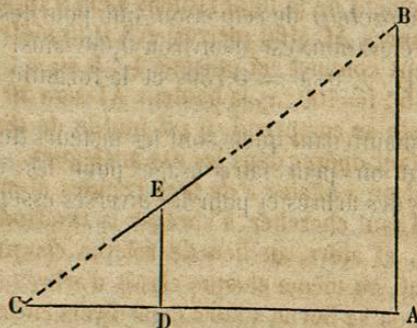


Fig. 1.

Pour se servir de l'instrument il suffit de savoir que deux angles sont entre eux comme les arcs compris entre leurs côtés et décrits de leurs sommets comme centre avec le même rayon, c'est-à-dire que  $AC : AB = DC : DE$  ou  $DC : DE = AC : AB$ , fig. 2.



Fig. 2.

Ainsi, AB pourrait représenter l'arbre dont la hauteur ( $x$ ) est inconnue, DE le dendromètre, dont la hauteur (1 mètre) est connue, C le point où le prolongement de la ligne visuelle vient frapper le sol, les distances AC (100 mètres) et CD (5 mètres) sont également connues, et puisque  $1 : 5 = x : 100$ , ou puisque  $5 : 1 = 100 : x$ , la hauteur AB sera 20 mètres.

Le reste se comprend, il est inutile de dire comment il faut opérer dans les cas analogues.

Quand on a affaire à de très-grandes étendues de forêt, il faut chercher à abrégier la taxation le plus possible, et alors, au lieu de relever chaque arbre isolément, ou même chaque classe d'arbres de toute la forêt, on se borne à faire dans divers endroits des coupes de 10, 20 à 25 ares environ, dont on mesure

exactement tous les produits ; ou bien, au lieu de coupes réelles, on ne fait que des taxations partielles de 10, 15 ou 20 ares, dont on compte très-exactement tout le bois qu'on trouve, le mesurant et le calculant, et c'est ainsi que du connu on conclut alors au tout inconnu.

Cependant, il faut beaucoup de circonspection dans l'emploi de ce procédé, car il est extrêmement difficile de trouver des parties de bois qui répondent parfaitement à la totalité, et l'on pourrait être conduit à de faux résultats.

De tout ce qui précède il résulte qu'il est si difficile et si coûteux, au moyen de procédés compliqués, d'obtenir l'inventaire-bois d'une forêt tant soit peu étendue, qu'il parait rationnel d'opérer le relevé du bois plutôt par une simple estimation à vue d'œil que par le mesurage et le calcul.

Un taxateur forestier doit, par conséquent, chercher à se rendre capable d'estimer, au moins approximativement, avec assez de justesse combien il y a de bois sur un hectare.

Pour acquérir cette capacité, il convient de faire de temps en temps des estimations parcellaires par un mesurage exact ; il convient aussi de consulter les résultats bien connus des coupes antérieures.

L'estimation peut encore se faire au moyen de bonnes *tables d'expériences*, confectionnées avec soin sur le nombre et la dimension des arbres, et la masse en général que peut contenir un hectare de bois à diverses époques de sa croissance, et suivant la nature du sol.

Ces tables ne peuvent être confectionnées que dans des bois régulièrement et uniformément peuplés, car dans des bois mal peuplés on ne peut rien trouver de positif, ou bien des tables formées avec de tels

éléments n'auraient de la valeur que pour ceux qui les auraient créées.

Pour se servir de ces tables d'expériences sur la masse de bois, il faut avant tout s'enquérir de la nature du sol, lui assigner la place dans une des classes des tables d'expériences, et voir ensuite quelle est la masse de produits qui correspond à cette classe de sol et à l'âge du bois. Si le bois n'est pas tout à fait régulièrement bien peuplé, il est souvent possible de déterminer jusqu'à quel point cette irrégularité peut influer sur la quantité du produit, et alors aussi on peut souvent mettre le sol dans une classe inférieure, ou réduire de quelques pour cent la masse donnée pour les forêts régulières.

Pour estimer le revenu forestier, il ne suffit pas de connaître la masse de bois présente, mais il faut encore pouvoir apprécier la masse future ou l'accroissement futur du bois. Les arbres croissent, se développent en longueur et en épaisseur. Chaque année, tandis que de nouvelles pousses se développent des bourgeons, il se forme entre l'écorce et le bois une nouvelle couche, une espèce d'anneau. Si l'on mesure la force des anneaux annuels à toutes les hauteurs, et, en général, à toutes les parties d'un arbre, et si, de même, on examine soigneusement les jeunes pousses des branches et principalement la cime ou la pousse terminale, on peut arriver à découvrir, de cette manière, l'accroissement annuel d'un arbre et conclure également avec assez de vraisemblance à l'accroissement futur, en considérant les circonstances qui peuvent encore influer sur cet accroissement.

Dans les bois déjà d'un certain âge, on peut admettre que la force des anneaux annuels, telle qu'elle a été pendant les 15 à 20 dernières années, sera en-

core telle pendant les 15 à 20 années suivantes. On examine donc l'épaisseur qu'un arbre a acquise pendant un certain nombre d'années, et l'on calcule par la différence entre l'accroissement présent et l'accroissement futur. Le plus souvent on exprime cette quantité d'accroissement en autant pour cent de la masse présente; ainsi l'on dit: L'accroissement est de 5, 4, 3, 2, 1 p. 100, etc.

Souvent on est obligé de déterminer l'accroissement qui s'opère encore entre les coupes préparatoires d'ensemencement et la coupe définitive; on peut, si les coupes se suivent régulièrement, admettre que l'accroissement annuel vaut celui de la moitié du temps d'exploitation.

Le plus souvent, on détermine l'accroissement futur au moyen de tables destinées à cet effet.

Après avoir déterminé le système de culture, après avoir pris connaissance de l'état actuel de la forêt, après avoir recherché autant que possible ses ressources futures, il faut vouloir déterminer aussi la quotité des coupes qui doivent se succéder tous les ans de la manière la plus constante et la plus égale pendant tout ce temps fixé par l'âge d'exploitabilité.

Pendant ce long intervalle, 50, 60, 70, 100, 150 ans, etc., des révisions devant avoir lieu, on a, pour plus de facilité, admis des périodes de 10, 15 ou 20 années.

Après avoir trouvé par l'estimation la somme totale des produits à recueillir pendant tout le terme fixé par l'âge d'exploitabilité, on divise cette somme par le nombre d'années comprises dans ce terme, afin de déterminer la quotité des coupes annuelles.

Jamais, ou presque jamais, on ne trouve dans une forêt cette gradation régulière des âges, année par année, pour des surfaces égales, et toujours il arrive

que le produit d'une période n'est guère proportionné au produit d'une autre période. Dans ce cas, il faut autant que possible transposer des bois entiers, ou des parties de bois, qui s'y prêtent le mieux, d'une période dans une autre, et chercher ainsi à les égaliser toutes le mieux possible.

C'est cette égalisation des périodes qui facilite et permet d'établir seule la possibilité des coupes annuelles égales. Cette distribution des produits sur diverses périodes et leur égalisation est une des plus sûres garanties pour l'égalisation du revenu annuel; de plus, comme à chacune de ces périodes il y a des surfaces données, il est certain que l'on ne coupera pas d'un côté ce qu'il pourrait y avoir de déficit d'accroissement d'un autre côté.

Pour s'assurer de la bonté et de l'exactitude des taxations, on doit avoir soin d'ouvrir un compte à chacune des périodes, où, d'un côté, figure le résultat de l'estimation, et de l'autre, celui de l'exploitation, de manière à s'assurer que les coupes annuelles sont en dessous ou en dessus de l'estimation ou de la possibilité, et qu'il y ait ou non lieu d'apporter des modifications. A l'expiration de la première période, une révision doit avoir lieu pour laquelle on utilise tous les renseignements fournis par la première période.

Après les rectifications et changements pour raisons quelconques, on détermine de nouveau le produit des coupes annuelles, et l'on désigne les districts ou parties de forêt qui devront les fournir.

Cette méthode de déterminer le quantum des coupes annuelles est la plus suivie de nos jours; on la désigne sous le nom de méthode empirique pour la distinguer de la méthode Hundeshagen, dite méthode rationnelle.

Il est admis qu'il y a ou qu'il peut y avoir des